



Ville de Maiche

## DEMANDE D'UTILISATION DES PANNEAUX D'ENTREE DE VILLE

Association ou Etablissement : .....

Représenté (e) par : .....

Domicilié à : .....

Manifestation : .....

Date : ..... Lieu : .....

Période de publicité souhaitée : .....

Description de la publicité :

.....

A ..... le .....

Signature

**A réserver au minimum un mois avant la manifestation (soit 15 jours avant le 1<sup>er</sup> jour d'affichage)**

---

## AUTORISATION D'UTILISATION DES PANNEAUX D'ENTREE DE VILLE

Accordée à : .....

Représentant : .....

Dont le siège est situé : .....

Pour la période du ..... au .....

Dès cette date, les panneaux seront installés par .....

**Aucune dégradation ne devra être faite sur le panneau permanent. La période d'utilisation ne peut dépasser 15 jours avant la manifestation.**

La dépose se fera dès le lendemain de la manifestation, à défaut les services techniques effectueront celle-ci moyennant facturation par la Ville.

A Maiche, le

Le Maire,  
Régis LIGIER